

ATELIER de MUSICOTHÉRAPIE de BORDEAUX

A.M.Bx

Affilié à la  World Federation of Music Therapy

et au  Pôle International de Recherche en Musicothérapie

FORMATION

2023

Cycle débutant en avril

STAGES



A.M.Bx – 16, rue de Bigeau – F 33290 Parempuyre



Association : w332016503
N° Activité : 72330056333
N° Siret : 392437547/00038
Code APE : 8559B

Tél. : 05.56.95.31.49
E-mail : ambx@wanadoo.fr
<http://www.ambx.net>

Qui sommes-nous ?

Notre conception de la musicothérapie.

La musicothérapie est une intervention centrée sur le sujet dans son rapport avec la communication. Elle trouve ses racines dans le monde sonore qui constitue notre environnement : les bruits, les voix, les sons (sans oublier les sons de la langue), le silence, le souffle, le mouvement... On définit la musicothérapie comme étant l'utilisation des éléments constitutifs de la musique (la vibration, le rythme, le son, la mélodie, l'harmonie) et, bien entendu la musique elle-même, afin *d'ouvrir des canaux de communication*. Cette assertion, parfois, provoque une certaine ambiguïté. En effet, ces canaux de communication sont avant tout les propres canaux du sujet auquel on s'adresse. Ceci est d'une extrême importance car c'est la base même de l'action thérapeutique qui est en jeu, en réalité c'est l'objectif qui diffère, selon l'utilisation des termes ! Nous voyons que dans un cas on a un objectif immédiat d'adaptation, on se trouve dans une situation de consignes, de codes et règles préétablis, dans l'autre cas tout est à construire et on s'adresse à des sujets. En musicothérapie, il y a mise en acte et recherche en direction de l'histoire du sujet, tant il est vrai que **tous les éléments constitutifs de la musique ont un rapport avec cette histoire** (et c'est bien pour cela qu'on peut envisager une intervention !). En même temps, tout est mis en œuvre pour aider la personne à changer certains éléments de son comportement afin d'approcher, sinon de parvenir, au plus près de la définition énoncée par l'O.M.S. : « état d'aptitude au bonheur physique, psychique et social ».

Nos principes de base

Ne pas nous substituer à des structures existantes.
Travailler dans le cadre de la formation continue.
Définir avec précision la musicothérapie.
S'appuyer sur le concept d'isolement.
Adéquation entre la formation et la pratique, fournir des outils d'analyse.

Ne pas nous substituer à des structures existantes.

Ceci fut notre premier souci. Les fondateurs de l'A.M.Bx, en particulier Gérard Ducourneau et Colette Maïsterrena, ont eu la chance de travailler avec *le « Théâtre Laboratoire » (Wroclaw)* dirigé par Jerzy Grotowski, s'appuyant sur les travaux du Dr Guy Rosolato, psychanalyste c'est dire à quel point le travail sur la voix et les liens avec le langage sont privilégiés. De cette étroite collaboration est née une approche théorique autour de l'articulation du verbal et du non-verbal, sans-cesse enrichie par les divers professionnels travaillant avec l'A.M.Bx, et par les recherches des stagiaires.

La première spécificité de l'A.M.Bx est **celle d'être un atelier**. Nous avons choisi en effet de ne pas nous inscrire dans le contexte « école, institut, centre... » mais bien dans un registre dont les mots clés sont ouvrier (à chercher dans *opéra*) et artisan (à relier à *ars*) avec en toile de fond le terme artiste.

Travailler dans le cadre de la formation continue.

Le terme de *formation continue* implique que quelque chose continue ! Les stagiaires qui s'inscrivent à l'Atelier

sont tous des professionnels qui désirent trouver une voie pour poursuivre leur(s) recherche(s). **Dans le cadre de la formation professionnelle continue**, nous partons du principe que la musicothérapie est un **outil** mis à la disposition de professionnels du domaine de la santé, de la musique, de l'action sociale, de l'enseignement... leur permettant d'améliorer leurs capacités d'intervention auprès des personnes dont ils ont la charge et éventuellement d'élargir leur champ d'application.

L'A.M.Bx a décidé de se consacrer à des ateliers thématiques pouvant apporter immédiatement une information, une ouverture, un approfondissement... ces stages peuvent déboucher sur un **Certificat de formation** dans la mesure où un écrit **destiné à être publié** est produit. Il est largement tenu compte des antécédents théoriques et pratiques du stagiaire, ce qui nous semble cohérent avec, précisément ce qu'on nomme formation continue. Certains contenus peuvent donc varier, nous avons donc mis en place des obligations d'inscriptions à des MOOC (Massive Open Online Course) permettant une mise à niveau dans un domaine précis tout comme nous proposons des adresses de séminaires et groupes de lecture.

La branche éditions (Non Verbal/A.M.Bx) qui permet à toute personne, de quelque origine qu'elle soit, de voir son écrit publié, perdure, bien entendu.

Définir avec précision la musicothérapie et la situer du côté des « soins de l'âme » plus que des « soins du corps ». Autrement dit placer la musicothérapie dans le ***domaine relationnel et non dans le domaine médical.***

Si l'on fait référence au « De vita contemplativa » de Philon d'Alexandrie, les thérapeutes œuvraient pour guérir les maladies réfractaires à la médecine du corps. Nous avons bien deux domaines, l'un traitant directement des

soins du corps dans lequel nous trouvons la médecine, la kinésithérapie, les soins infirmiers, par exemple, et l'autre se référant au domaine psychique dont le modèle est la psychanalyse, définie par Freud (*Psychanalyse et médecine*) comme étant la « psychologie des profondeurs, doctrine de l'inconscient psychique ».

Lorsqu'on reprend musico-thérapie, il est question de musique, donc des Muses, ces neuf filles de Zeus et de Mnémosyne, la mémoire (la voici donc présente dès l'origine !). Il n'est pas inutile de rappeler que ces muses étaient spécialisées, en histoire (Clio), astronomie (Uranie), tragédie (Melpomène), comédie (Thalie), poésie épique (Calliope), poésie lyrique (Érato), rhétorique (Polymnie), musique (Euterpe) et danse (Terpsichore). Un tel ensemble est on ne peut plus du domaine de la culture et c'est à ces divers niveaux que nous travaillerons en musicothérapie. (Il ne faut pas oublier ce que souligne Edgard Morin que le plus biologique est aussi ce qui est le plus imprégné de culture, le sexe, la mort.)

Nous insistons en fait sur ce qui peut légitimer cette discipline. C'est parce que tous les éléments constitutifs de la musique ont un rapport avec l'histoire d'un sujet que l'on peut avancer le terme musicothérapie.

Centrée sur le concept *d'ouverture des canaux de communication* tel que nous le travaillons à l'A.M.Bx, c'est dans cette action que se situe la musicothérapie, c'est ce qui lui permet d'être originale et digne d'intérêt.

Nous tenons à préciser les termes. Le champ d'action en tant que **musicothérapie** proprement dite est extrêmement limité mais en même temps très utile car elle s'adresse, en priorité, aux personnes les plus démunies, hors communication compréhensible, en souffrance excessive.

Un autre domaine est celui que nous appelons **applications des techniques de musicothérapie** et là, il va de soi que l'utilisation des éléments constitutifs de la musique et de la musique elle-même avec pour objectif d'apporter un mieux-être, de nouvelles possibilités à des personnes en situation de handicap (à titre indicatif, l'enfant en difficulté scolaire, la personne âgée perdant ses repères sont des sujets en situation de handicap) offre un aide précieuse dans les domaines tels que l'attention, la mémorisation, la succession, la perception, la mise en mouvement, l'occupation de l'espace, la conscience de soi, la conscience de son existence, le souvenir, faire des choix... Nous rencontrons là le problème de l'histoire du sujet

Équipe technique :

DUCOURNEAU Gérard. (Responsable), musicothérapeute, auteur de « Introduction à la musicothérapie », *Privat, 1977, 1982* ; « Musicothérapie, clinique, technique, formation », *Privat, 1989* ; « Éléments de musicothérapie » *Dunod 1997, troisième édition 2021*. Fondateur de l'A.M.Bx et des Éditions du Non Verbal/A.M.Bx.

AKIKI Cynthia, psychologue clinicienne, musicothérapeute, responsable de l'Atelier de Musicothérapie de Beyrouth.

AMEADA Koku, danseur, percussionniste, musicothérapeute, responsable de « L'ombre du baobab ».

BENENZON Rolando, psychiatre, président d'honneur de la World Federation

BOUCEFFA Jean-Paul, musicothérapeute, responsable de l'A.M.I.F. (atelier de musicothérapie d'Île de France), coordination générale.

BROUARD Vincent, éducateur spécialisé, chargé de formation (M.F.) auteur de « Musicothérapie, une aide à la relation », *Non Verbal/A.M.Bx, 1996*.

CABÉRO Alain, éducateur spécialisé à l'Institut national des jeunes sourds, musicothérapeute, docteur en ethnologie, auteur de « De l'ouïe à l'audition », *Non Verbal/A.M.Bx, 1998* et de « La musique du silence », *Non Verbal/A.M.Bx, 2006*.

COLLINET Alain, musicothérapeute, formateur, membre associé à l'ULG et CHU de Liège

DELHOMME Sébastien, psychologue, formé à la musicothérapie.

GALIN Valérie, Artiste lyrique, musicothérapeute.
GALLACIER Erwan, Chanteur, pianiste, musicothérapeute, enseignant sur le site « playpopsongs »
GHOUS Mohammed, éducateur spécialisé, musicothérapeute, informaticien.
GOIRI Josu, musicoterapeuta, txalapartari
GONTRAN Quy, musicothérapeute, lauréate des « Trophées de l'Innovation 2016 »
LAJUS Vincent, musicothérapeute.
LOROÑO Aittor, médecin, musicothérapeute, directeur du C.I.M. de Bilbao
PAIRAUD Rachel, formatrice en entreprise, musicothérapeute, dossier stress
PETIT-DANGEON Olivier, musicothérapeute
POSTEL Catherine, professeur d'éducation musicale, musicothérapeute.
REIX art-thérapeute, metteur en scène
SAPHORES Pierre-Marie, psychomotricien, musicothérapeute, intervenant en I.M.E. et établissements spécialisés.
SAVELLI Clémence, professeur de chant, auteur/compositeur/interprète, musicothérapeute en EHPAD, MAS, FAM, spécialisée dans l'accompagnement de personnes avec TSA.
SÉGUI Florence, pianiste, chanteuse, musicothérapeute.
SÉVA Stéphane, musicothérapeute, créateur du « stéphanophone »
THADEY Willy, DJ, aide-soignant, formé à la musicothérapie.

Stages proposés. Conditions générales d'admission.

Validation.

Stages proposés : 3 jours de sensibilisation. (24 heures)

La voix en musicothérapie. (35 heures)

Applications de la musicothérapie. (35 heures)

Applications de la musicothérapie (2^{ème}) /études de cas. (35 heures)

Synthèse en mouvement (35 heures)

Musicothérapie didactique. (35 heures)

Ces stages sont ouverts à tout professionnel issu du monde de la santé, de l'éducation, de la relation et de la musique.

L'ensemble des stages permet d'accéder au « Certificat de formation à la musicothérapie » dans la mesure où un écrit **destiné à être publié** est fourni dans un délai de 300 jours après le dernier jour du dernier stage.

Le volume horaire de la formation tient compte des heures spécifiques de musicothérapie (stages ci-dessus), des heures de pratique (institutionnelle ou libérale), des heures d'études théoriques liées à la discipline (MOOC, Séminaires...).

Tous les certifiés peuvent exposer les bases théoriques montrant la spécificité de la musicothérapie par rapport aux autres interventions, l'action pluridisciplinaire, la stratégie en fonction d'un projet, et, bien entendu les modalités d'évaluation.

Il est tout à fait possible de ne s'inscrire qu'à un stage, selon ses objectifs. Pour ce faire, il convient d'expédier le bulletin d'inscription relatif à celui-ci.

Pour s'inscrire au cursus complet, il convient de retourner la fiche « inscription à la formation » **ainsi que** la fiche d'inscription au premier stage choisi.

Pour les personnes prises en charge par l'employeur ou un organisme, l'inscription n'est prise en compte que lorsque nous avons l'attestation de prise en charge et le retour de la convention.

Pour les personnes non prises en charge un premier versement est demandé à l'inscription, le solde étant réglé au moment du stage. (De façon générale aucun chèque n'est encaissé avant la fin du stage).



web Élaboré décembre 2022